

# 2<sup>ème</sup> Rallye National Viviers Pays Haut

6, 7 et 8 mai 2016

## PROGRAMME ET HORAIRES

Date	Horaire	Information	Lieu
Lundi 28 mars		Parution du règlement et ouverture des engagements	Site internet
Lundi 25 avril	Minuit	Clôture des engagements	
Vendredi 29 avril	20h00	Publication de la liste des engagés et des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques	Site Internet
Dimanche 1 mai Jeudi 5 mai Vendredi 6 mai	De 9h00 à 17h00	Mise à disposition du road book	Garage Malisan, Mexy (54)
Dimanche 1 mai Jeudi 5 mai Vendredi 6 mai	De 9h00 à 18h00	Reconnaitances, trois passages maximum	
Vendredi 6 mai Samedi 7 mai	16h20 à 21h 7h00 à 9h30	Vérifications administratives	Garage Malisan, Mexy (54)
Vendredi 6 mai Samedi 7 mai	16h20 à 21h30 7h00 à 10h00	Vérifications techniques	Garage Malisan, Mexy (54)
Samedi 7 mai	8h30	1 <sup>er</sup> réunion du collège	Garage Malisan, Mexy (54)
Samedi 7 mai	10h30	Publication des équipages admis au départ, Publication des heures et ordre de départ	Tableau d'affichage, Garage Malisan, Mexy (54)
Vendredi 6 mai Samedi 7 mai	16h20 à 21h30 7h00 à 10h30	Mise en parc fermé départ à l'issue des vérifications.	Garage Malisan, Mexy (54)
Samedi 7 mai	11h30	Départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture étape 1	
Samedi 7 mai	19h02	Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture étape 1 à partir de 19h02	
Dimanche 8 mai	8h30	Départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture étape 2	
Dimanche 8 mai	15h43	Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture étape 2 à partir de 15h43	
Dimanche 8 mai	30 min après l'arrivée de la dernière voiture	Publication des résultats du rallye.	Tableau d'affichage Parc fermé
Dimanche 8 mai	30 min après la publication du classement officiel	Remise des prix	Garage Malisan, Mexy (54)

## ARTICLE 1P. ORGANISATION:

L'Association Sportive Automobile de Nancy, en qualité d'organisateur Administratif et Pro Racing Team en qualité d'Organisateur Technique organisent les 6, 7 et 8 mai 2016, le 2<sup>ème</sup> rallye National Viviers Pays Haut, participation étrangère autorisée.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **R225** en date du **9 mars 2016** et N°9 du 1 mars 2016 par le Comité Lorraine Alsace.

### Comité d'Organisation

---

Président : **Pascal MAIRE**

Membres : **Les membres de l'Asa Nancy.**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **Asa Nancy 20 Grand rue 54280 SEICHAMPS.**

Téléphone : **0975 33 63 02** Port. : **06 17 61 56 45** Fax : **03 83 21 19 35.**

**Site internet. : [www.asa-nancy.com](http://www.asa-nancy.com) Email. : [asa.nancy@laposte.net](mailto:asa.nancy@laposte.net)**

Permanence du Rallye : **Garage Malisan**

Lieu, date, horaire : **Garage Malisan (Mexy) pendant la durée du rallye.**

### Organisateur technique

---

Nom : **Pro Racing Team**

Président : **Gérard POTIER.**

Adresse : **1, place du 11 Novembre 54720 LEXY.**

Téléphone : **03 82 23 11 27** Port. : **06 89 45 20 89** Fax : **03 82 25 92 85**

#### 1.1 P - OFFICIELS :

Président du collège des commissaires sportifs	COTTET Patrice	8012	03.05
Membres	STANECK Serge SCHLEIMER Simone	19652	03.08 LUX
Secrétaire du collège	POULET Cheyenne	201473	0308
Directeur de course	BLANQUIN Daniel	1941	03.08
Directeur de course adjoint	POUPON David	36906	04.13
Secrétaire de la Direction de Course	BLANQUIN Francine	1945	03.08
Adjoints à la Direction de course gestionnaires d'une ES au PC	ESLINGER Jean Marie MASSON/EHLINGER Jacq. BERST Mathieu	168503 183132 145079	03.08 03.04 03.23
Véhicule AUTORITE/ <b>Responsable Sécurité</b>	POTIER Gerard	26135	03.08
Véhicule TRICOLORE	GERARDIN Didier MALAFOSSE Cédric	19652 136184	03.08 03.08
Commissaire Technique Responsable	PROTOIS Gérard	1906	03.21

Commissaires Techniques	LORRAIN Michel	105082	03.04
	DERCHE Denis	33547	03.14
	TENA Emile	124058	03.05
	HAEFFELIN Daniel	12679	03.23
	GUIDE Dany	140992	03.08
Commissaire Technique Étranger	VAN PASSEL René	1453	RACB
Directeur de course ES 1	MADER Franck	187564	03.23
Adjoint au directeur de course ES1	ANGELMANN Alain	214977	03.04
Directeur de course ES 2	SICHLER Jean-Jacques	17673	03.23
Adjoint au directeur de course ES 2	MEY Jean-Luc	140695	03.08
	SCHWALLER Manuela	148486	03.07
Directeur de course ES3	HAZARD Jan-Hug	1505	03.04
Adjoint au directeur de course ES 3	PEUGEOT Martial	44386	04.05
Relations concurrents (responsable)	LATOUCHE Marie-Line	234919	03.05
	HENRY Jean-Michel	15060	03.08
Responsable Informatique et Classement	PEUREUX Gérard	11719	03.05
Responsable des commissaires	CLAUDE David	221403	03.08
Véhicule DAMIER	WAMBACH Jean	3030	03.06
	HUMBERT Jean-Claude	21139	03.02
Responsables des parcs	THOUVENIN Isabelle	3295	03.04
Médecins	WIEDENKELLER Michel	146262	03.08
	EHLINGER Jean-Claude	236682	03.04
Chronométrateurs	PEUREUX Odile	11716	03.02
	GERMAIN Christian	12893	03.12
	GALMICHE Monique	17643	03.18
	REMY Émilie	232415	03.23
	SCHNEIDER Hans	8173	03.08
	SCHNEIDER Véronique	206232	03.08
	GROSHANS Samuel	10480	03.07

## 1.2 P – ELIGIBILITE

Le 2<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL VIVIERS PAYS HAUT compte pour :

- La coupe de France des rallyes 2016 coefficient 3.
- Le championnat « rallyes et rondes » du C.R.L.A.S.A.
- Le challenge du Luxembourg
- Le challenge Euro Rallye Trophée
- Le challenge Asa Nancy

## 1.3 P – VERIFICATIONS

Les concurrents engagés consulteront à partir du vendredi 29 avril, l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le Web : [www.asa-nancy.com](http://www.asa-nancy.com). Les informations concernant les différentes obligations des concurrents seront également disponibles sur le site Web. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

- a) Vérifications administratives : elles sont obligatoires et auront lieu au Garage MALISAN à MEXY (54) suivant l'heure de convocation le vendredi 6 mai de 16h20 à 21h et le samedi 7 mai de 7h00 à 9h30.
- b) Vérifications techniques : elles auront lieu suivant l'heure qui sera donné lors des vérifications administratives, le vendredi 6 mai de 16h20 à 21h30 et le samedi 7 mai de 7h00 à 10h00.
- c) Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité etc....).
- d) Vérifications finales : elles auront lieu au Garage MALISAN à MEXY (54). Le taux horaire de la main d'œuvres est de 60€ TTC.

## ARTICLE 2.P – ASSURANCES

Conforme au règlement FFSA.

## ARTICLE 3.P – CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1.P – DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Tout concurrent qui désire participer au « 2<sup>ème</sup> Rallye National Viviers Pays Haut » doit adresser au secrétariat du rallye, Ecurie Lorraine Sport Auto, 1, place du 11 Novembre 54720 LEXY, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le **Lundi 25 avril à minuit (cachet de la poste faisant foi)**.

#### 3.1.1.P : Annulation :

Lorraine Sport Auto, se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, Lorraine Sport Auto fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

#### 3.1.2.P : Remboursement :

Lorraine Sport Auto remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

-30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,

-50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

### **3.1.10P :**

Le nombre d'engagés est fixé à 100 voitures au maximum.

### **3.1.11.P : Les droit d'engagement sont fixés à :**

- Avec la publicité des organisateurs : ~~610 €~~
  - Membres Asa Nancy et du Comité Départemental 54 : ~~500 €~~
  - Concurrents étranger : ~~610 €~~
  - Sans la publicité facultative des organisateurs : 800 €
- } 400 €

### **3.1.12P – La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements.**

### **3.3.1.P : Ordre de départ.**

Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE 4.P VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **4.1P VOITURES ADMISES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Les Groupes E1a, E1b, E1c, E1d, M, GT, reconnus par le Royal Automobile Club Belge sont admissibles

#### **4.3P ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **4.3.2.3P LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES APPLICATION AU 8 JUIN 2012**

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation).

L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

## ARTICLE 5P – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P DESCRIPTION

Le 2<sup>ème</sup> Rallye National Viviers Pays Haut représente un parcours de 419.8 Kms. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections, il comporte 2 épreuves spéciales pour l'étape 1 à parcourir 3 fois et 3 épreuves spéciales pour l'étape 2 à parcourir 3 fois, soit un total de 139.5 km chronométrés. Les épreuves spéciales sont : ES1-3-5 « Morfontaine » 14.8 km », ES 2-4-6: « Mercy le Bas », 11.6 km », ES 7-10-13 : « St Pancré » 4,3 km », ES 8-11-14 « Le Dorlon » 5.4 km et ES 9-12-15 « Viviers » 10,4 km.

### 6.2P RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 6.2.1P : Road Book

Les road-book seront disponibles:

Au Garage Malisan à Mexy, le dimanche 1<sup>er</sup> mai, jeudi 5 mai et le vendredi 6 mai de 9h00 à 17h00.

#### 6.2.6P : Reconnaissances

Les reconnaissances auront lieu que le dimanche 1<sup>er</sup> mai, le jeudi 5 mai et le vendredi 6 mai de 9h00 à 18h00.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 maximums et des contrôles seront effectués.

## ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route :	chasuble Orange
Chef de poste :	chasuble Orange barrée
Crac :	chasuble Rouge

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 8P RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA Coupe de France des rallyes.

Un classement séparé sera établi pour les challenges du Luxembourg et l'ERT

## ARTICLE 10P PRIX ET COUPES

### Coupe de France

	1 <sup>ER</sup>	2ème	3ème	4ème
SCRATCH	500 €	300 €	200 €	100 €
Classe de 1 à 2 partants	1 engagement			
Classe de 3 à 5 partants	1 engagement	250 €		
Classe de 6 à 12 partants	1 engagement	250 €	150 €	
Classe + 12 partants	1 engagement	300 €	200 €	100 €
<b>Féminin</b>	1 engagement			

Championnat du Luxembourg et ERT

	1 <sup>ER</sup>	2ème	3ème
SCRATCH	1 coupe	1 coupe	1 coupe
Classe de 1 à 2 partants	1 coupe		
Classe de 3 à 5 partants	1 coupe	1 coupe	
Classe de 6 à 12 partants	1 coupe	1 coupe	1 coupe
<b>Féminin</b>	1 coupe		

Les chèques de prix seront envoyés à partir du 21 mai 2016.

4 commissaires seront récompensés sur tirage au sort.

La remise des prix se déroulera le dimanche 8 mai à partir de 19h00 au Garage MALISAN.